

**CONTRIBUTION DU CONSEIL
DE DEVELOPPEMENT DE LA
METROPOLE DE LYON À LA
REVISION DU PLAN CLIMAT
AIR ENERGIE TERRITORIAL
2026-2031**

**Synthèse de l'Assemblée
citoyenne
« *Comment [bien] vivre les
transitions
environnementales ?***

I) Propos introductifs

Qu'est-ce que le Conseil de développement de la Métropole de Lyon (CdD) ?

Le CdD est une instance de démocratie participative. Sa communauté compte environ 700 membres depuis 2021.

Les citoyens et les associations qui sont membres de son Comité d'organisation déterminent les sujets sur lesquels ils travaillent et qu'ils souhaitent mettre en avant auprès de la collectivité.

Le CdD n'est pas le porte-parole de la Métropole de Lyon, mais exprime les avis de citoyens.

A l'issue d'un processus de discussion collectif, les membres du Comité d'organisation du CdD ont souhaité contribuer à la concertation pour la révision du Plan climat air énergie (PCAET) de la Métropole de Lyon.

Quelle contribution du CdD au PCAET ?

Conformément à la mission d'écoute des habitants et des acteurs du territoire confiée au CdD, ils ont choisi pour ce faire d'organiser une Assemblée citoyenne, événement ouvert à un large public, regroupant des membres de la communauté du CdD et d'autres participants intéressés par le sujet.

Le CdD a choisi de se pencher sur la transition écologique, afin d'en comprendre les difficultés, les freins et les leviers.

Les objectifs de l'Assemblée citoyenne du 25 janvier 2025 étaient de connaître et de partager le niveau de perception de l'enjeu climatique et des choix sur la transition écologique et de « mesurer » comment cette dernière peut être positivée.

L'intérêt était d'aborder globalement le sujet de la transition écologique et de travailler collectivement sur les questions de l'acceptabilité et de l'inclusivité des actions.

Les différents temps prévus ont permis l'expression libre et constructive des citoyens présents, l'écoute et le recueil de leur parole.

La synthèse de ces paroles constitue la contribution du CdD à la révision du PCAET.

**Alain COLLON, Louis GAILLARD et
Nicolas GAUTHY**, membres du
Comité d'organisation du Conseil de
développement

II) A propos de l'Assemblée citoyenne :

Le but de l'Assemblée était d'échanger sur les mesures de transition environnementale autour de deux questionnements principaux :

- Qu'est ce qui fait qu'une mesure est acceptable/désirable ?
- Comment accompagner le changement de comportement et/ou de modes de vie ?

Les participants étaient invités à choisir un espace de discussion parmi 6 sujets autour de 3 grands thèmes, **regroupant des activités humaines productrices de gaz à effet de serre** :

1. Alimentation :
 - Restauration collective ;
 - S'alimenter et s'approvisionner
2. Habitat/logement :
 - Produire son énergie
 - Se rafraîchir et se chauffer chez soi
3. Aménagement du territoire :
 - Travailler, se déplacer, consommer à proximité de chez soi
 - Construire et habiter la ville.

3 temps de réflexion et d'échanges se sont enchaînés visant à recueillir les avis des citoyens sur l'enjeu climatique et les mesures prises, et à venir, pour atténuer les effets du réchauffement.

Le choix avait été fait de **partir d'exemples très concrets qui « parlent » aux participants de leur quotidien** aujourd'hui pour les « embarquer » ensuite vers un futur « désirable » et sur lequel ils pourraient s'exprimer alors plus facilement.

Ceci pour leur permettre de **se projeter en se sentant acteurs de ce changement plutôt que de le subir** et de le ressentir comme empreint uniquement d'efforts à fournir pour atteindre des objectifs qu'ils n'ont pas choisis.

Pour inspirer ces échanges, Philippe GUELPA-BONARO, Vice-président de la Métropole de Lyon, Climat, énergie et réduction de la publicité, Emmanuel GOY, Directeur général adjoint de l'ADEME et Frédéric MARTINEZ, Chercheur en psychologie sociale, à l'Université Gustave Eiffel sont intervenus tout à tour (présentations présentées en annexes).

III) Les conditions d'acceptabilité des mesures de transition et les leviers des changements de comportements en matière de décarbonation

Après trois heures d'échanges, des orientations ont pu être dessinées, par les participants de l'Assemblée citoyenne, sur les conditions d'acceptabilité et les leviers des changements de comportements.

Elles sont présentées par grandes thématiques ci-après.

A. Thématique Alimentation

1) Offrir à tous les habitants une alimentation saine et de qualité :

Les évolutions vers une alimentation plus saine et de qualité doivent pouvoir s'adresser à tous les habitants.

Si les participants conviennent qu'**une offre alimentaire saine et de qualité existe** autour de chez eux, via les boutiques de producteurs, les boutiques d'alimentation bio, les marchés alimentaires ou encore les AMAP, ils **s'interrogent sur les freins économiques pour y accéder**. Ils relèvent que la question des revenus est complexe, la **pression marketing et la pression sociale, pouvant aussi expliquer aussi** l'achat de certains produits, comme les sodas, par les personnes aux revenus modestes.

L'accès à la cantine pour le plus grand nombre d'élèves possible est un levier majeur de changement de comportement alimentaire.

Les participants pensent utile de promouvoir une alimentation saine et durable pour tous, moins carnée. Après avoir débattu de la définition d'une alimentation « saine et de qualité », ils proposent la fixation d'un **seuil minimal de qualité de l'alimentation**, qui ne devrait pas être en-dessous du standard de l'alimentation bio.

La qualité de l'alimentation s'inscrit aussi dans sa diversification. Les participants soulignent **l'importance d'avoir le choix**, le manque de diversité et la répétition des produits ont entraîné l'abandon de l'utilisation des AMAP par certains d'entre eux. Ce choix doit aussi se retrouver dans les cantines scolaires qui doivent prendre en compte au mieux la diversité des régimes alimentaires.

Une alimentation de qualité peut aussi impliquer le temps dédié à se nourrir. Les participants proposent d'innover et de changer la forme prise par la restauration collective mais surtout **d'allonger le temps du repas dans les cantines scolaires**.

2) La nécessité d'une éducation alimentaire, sans culpabilisation ou injonction :

La restauration scolaire peut constituer un lieu favorable pour la sensibilisation des jeunes.

Cette sensibilisation peut se faire en lien avec **l'éducation au goût et à la santé**.

Les participants ont formulé plusieurs idées pour **redonner le goût** de la cantine, **changer les habitudes** par exemple : emmener les enfants au marché, montrer à quoi ressemblent les produits, comment les cuisiner, pourquoi on propose tel ou tel type de menu, faire goûter emmener le chef et les producteurs locaux directement dans les cantines scolaires, se restaurer dehors avec des food-trucks, créer des menus spéciaux et des animations (la semaine du goût, la cuisine dans le monde en 1 semaine...) pour faire **découvrir continuellement** et retirer le sentiment de **repas imposés**.

Cette sensibilisation peut aussi inclure une **éducation aux coûts écologique et financier** de l'alimentation (où finit la nourriture non consommée, chiffrer le gaspillage alimentaire...)

Plus globalement, la question de **contraindre des changements de comportement** a été **en débat**. Des actions contraignantes, comme le respect de la réglementation ou de labels, permettent de s'assurer de la qualité des produits.

Dans tous les cas, l'éducation alimentaire ne doit pas être stigmatisante et pointer les mauvais comportements mais plutôt se faire par l'**incitation** et la **mise en valeur des effets bénéfiques** de certains aliments pour la santé et pour l'environnement. Cette incitation peut s'appuyer sur des **expérimentations** qui permettent aux habitants de tester, faire des essais et finalement se sentir capable de changer.

De **nouvelles formes de communication, non institutionnelle ou ludique pourraient aussi être mobilisées**, par exemple, lancer des **défis**, recourir à des **influenceurs** ou s'appuyer sur le bouche-à-oreille (idée d'ambassadeurs), ou encore ouvrir des boîtes à idées de repas pour la restauration collective.

Les participants ont insisté sur le **besoin de comprendre** concrètement la stratégie, la gouvernance et l'application des politiques publiques en matière d'alimentation (par exemple, le fonctionnement de la restauration scolaire), s'accompagnant de **l'évaluation** de celles-ci et de la **transparence sur l'impact des choix faits**.

3) La solidarité générée par les choix d'approvisionnement :

95 % des aliments consommés par les Grands Lyonnais ne sont pas produits sur le territoire et 95% de ce qui est produit sur celui-ci part vers d'autres bassins de consommation. Le territoire dispose de 10 000 hectares d'espaces agricoles, ce qui est très peu pour 1 400 000 habitants. Il est donc nécessaire de coopérer avec les territoires voisins pour s'approvisionner.

Les participants ont convenu de la **nécessité de maintenir les installations agricoles bio** actuelles du territoire et le soutien de la Métropole aux exploitations bio, qui présentent l'avantage de formaliser les critères de la collectivité et contrebalance les effets néfastes de l'agriculture conventionnelle (appauvrissement du sol, nuisibilité des produits phytosanitaires). Les actions sur le foncier agricole menées par la Métropole vont dans le bon sens et il faudrait pouvoir **réorienter la production du territoire vers les habitants** de la Métropole, dans l'optique de favoriser l'accès à une production locale.

Cependant, si la production locale ne peut suffire, il faudrait **élargir le périmètre de production** pris en considération dans le Plan alimentaire territorial (PAT).

Par ailleurs, les importations alimentaires sont pour certains inévitables si l'on veut consommer des produits variés tels que des céréales, du chocolat, du café ou des oranges. Elles jouent également un rôle de solidarité internationale liée aux échanges commerciaux. Les participants ont souhaité le développement de la **coopération décentralisée** sur le volet alimentaire pour un impact environnemental plus élevé.

B. Thématique Habitat-logement/énergie

1) *Des conseils simples et accessibles pour le confort thermique et les économies d'énergie*

Le point essentiel mis en avant par les participants sur cette thématique est lié au besoin d'accompagnement technique et humain individualisé, par l'intermédiaire de structures type Alec. En effet, la perception du confort thermique n'est pas seulement objective mais comporte aussi une dimension subjective et personnelle, qui peut varier avec l'âge par exemple. Des structures comme l'Alec sont mentionnées.

Ces structures pourraient **promouvoir des solutions simples, aux effets immédiats** (« petites victoires faciles »). **Les conseils donnés actuellement sont jugés trop globalisés**, parce que centrés sur les éligibilités aux aides financières conditionnées à la mise en œuvre de packages globaux, et induisant un sentiment d'impuissance « face à un mur » de travaux.

Cette demande va de pair avec la **promotion renforcée des écogestes**, et pourquoi pas un système de récompense des bonnes pratiques individuelles. Pour les participants, il pourrait être utile de rappeler les solutions des « anciens » ou encore de s'appuyer plus systématiquement sur les **conseils d'« habitologues »**.

L'éco-rénovation semble plutôt viser le confort thermique d'hiver. Les participants souhaiteraient que les conseils puissent davantage être relatifs au confort d'été, pour lequel les leviers sont différents que pour le chauffage, notamment en **apportant des solutions alternatives à la climatisation**.

Les **conseils techniques devraient être davantage personnalisés**, adaptés au logement, à la situation financière et à l'âge de la personne demandeuse, type diagnostic thermique (liste de solutions unitaires, avec pour chacune d'elle le coût, le temps de retour sur investissement...).

Un changement d'échelle dans l'accompagnement est attendu. L'accès aux conseils doit pouvoir être simplifié, dans un contexte où les règles d'éligibilité aux aides financières changent en permanence. Les conseils pourraient aussi être déployés « hors les murs » (par exemple par des permanences dans les mairies ou arrondissements...). Ils pourraient inclure des déplacements sur place, dans le logement concerné directement et un accompagnement dans la durée.

Lorsque les solutions sont plus complexes, notamment en ce qui concerne les choix énergétiques, le **besoin de compréhension est souligné**, notamment celui de l'action de la Métropole, ainsi que la **nécessité de faire preuve de pédagogie et là encore de simplification**. Les projets citoyens d'autoproduction collective d'énergie apparaissent complexes et nécessitent un travail particulier de pédagogie, à la fois sur le montage et l'identification de l'ensemble des bénéficiaires. Il apparaît utile de développer la connaissance des initiatives de production existantes, pour que chacun s'investisse et investisse.

2) *L'importance de l'information claire et de la pédagogie*

L'information, sous différentes formes, est souvent citée par les participants comme un **levier crucial pour faire évoluer les comportements** : claire (avoir une vision claire des alternatives à la climatisation) ; adaptée (le bon niveau d'information) ; concrète (proposition d'organiser des visites de terrain) et chiffrée ; différenciée ; positive, sur la forme (humour, détournement, par l'absurde) comme sur le fond (mise en avant des résultats), différente

(dessins, animations...); en direction des enfants (avec une sensibilisation indirecte des parents).

Il est proposé de **communiquer sur les conséquences proches**, les personnes se sentant plus concernées par ce qui les touche directement (problèmes de santé liés à la pollution, enfants, ressenti différent des indications du thermomètre ...) **et de valoriser les co-bénéfices**, afin de susciter l'intérêt. Sur ces sujets **l'importance du « vivre ensemble », du « collectif »**, pour amener aux changements de comportements, est soulignée.

Il est également suggéré de développer la communication de la Métropole sur ces sujets en **expliquant « le pourquoi » (pédagogie), misant sur la proximité**, donnant des exemples concrets et locaux, et promouvoir la sobriété.

Il est, pour le moment jugé compliqué, de travailler avec les bailleurs, notamment sociaux, pour avancer sur ces sujets (difficulté de se faire entendre en tant qu'occupant). Pourtant les participants pensent que la Métropole dispose de leviers pour inciter les bailleurs sociaux à faire des travaux de rénovation (pour le confort d'été comme d'hiver). La possibilité d'avoir recours à un médiateur tiers, pour se faire entendre d'un bailleur ou propriétaire privé, a également été proposée par les participants.

Les bailleurs pourraient également être des relais des écogestes auprès de leurs locataires.

En parallèle, les participants ont suggéré de donner la possibilité d'**expérimenter**, pour s'approprier ces sujets de confort thermique et d'énergie. Ils ont interrogé la possibilité **d'utiliser le levier financier pour inciter à la sobriété** et évoqué l'idée de mettre en place un **système de tarification progressive**, sur le modèle de l'eau.

C. Aménagement du territoire

Cette thématique recouvrait les manières d'habiter et de se déplacer dans la Métropole qui semblent cristalliser les résistances les plus profondes aux changements de comportements.

Les participants ont identifié des freins forts pour aller vers de nouvelles manières de se déplacer et d'habiter en ville :

- L'habitude
- Le manque de connaissance et d'information
- L'individualisme, la culture du partage n'est pas entrée dans les mœurs, notamment parmi les générations plus âgées.
- La difficulté à respecter les réglementations, les contraintes dues au « vivre ensemble »
- La liberté individuelle à laquelle il ne « faut pas toucher » et qui s'incarne dans les choix et modes de vie, notamment ceux liés à l'espace privé, au logement
- Parmi les freins particuliers à la réduction ou au changement de mode de déplacement sont cités la distance domicile - travail éloignés), la complexité du trajet en transports en commun, la durée, les fréquences et le coût des transports en commun, la complexité à utiliser le co-voiturage, l'offre en alimentation trop coûteuse en hyper centre, le coût du logement qui incite à habiter en périphérie et l'accès difficile à certains services (santé, services publics, loisirs, déchetterie), particulièrement pour les personnes à mobilité réduite

1) Mettre en avant les bénéfiques et les co-bénéfiques de la mutualisation et du partage :

Il ressort ici plus fortement, l'importance de la notion de **bénéfiques et co-bénéfiques**, qu'il faut identifier et faire connaître. Utiliser la preuve par l'exemple **en montrant que cela « marche »**, en **partageant des témoignages**, en mettant en avant les bénéfiques. Mettre par exemple en avant les effets vertueux de la transition écologique sur la santé (amélioration de la qualité de l'air).

Par exemple, **mutualiser** des espaces, des biens ou des services, c'est **économique, convivial** et c'est aussi un gain d'espace. Ce **gain d'espaces extérieurs** et verts par la densification et la mutualisation peut être considéré comme un bénéfice et constituer ainsi **une incitation**.

Les espaces et les biens partagés reposent sur le respect de l'autre, ce qui est positif. Ils permettent d'accepter l'autre dans sa différence et d'accepter aussi que certains citoyens ne veulent pas participer. **Ainsi, il est jugé utile de pouvoir travailler sur la tolérance et le vivre-ensemble pour amener le changement**, en matière de nouvelles façons d'habiter, notamment.

Néanmoins, des **risques** associés peuvent exister (tensions entre habitants qui partagent des espaces ou des biens...).

2) Une approche sociale et systémique paraît nécessaire :

Elle permet, par exemple, d'identifier un risque de ségrégation sociale et d'être attentifs à la diversité des activités sur le plan territorial.

Il faut garder de l'emploi en proximité, pour rendre les mesures de transition acceptables. **Le résidentiel et les activités économiques ne doivent pas entrer en concurrence**, sur le plan spatial.

Le sujet de **la justice sociale** a été largement évoqué, avec une forme de rattrapage à organiser pour les zones les plus défavorisées. Les personnes les plus vulnérables sont souvent celles qui ont aussi le bilan carbone le moins élevé.

Relocaliser et développer la production localement et développer également la commercialisation des biens provenant du territoire (pas seulement les biens alimentaires) permettrait de réduire les déplacements et de rééquilibrer territorialement la métropole.

3) Faciliter le passage à l'action par la mise à disposition d'alternatives et la mise en place de cadre et d'animation

Afin de permettre un changement de mode de déplacements en facilitant les nouveaux usages, les participants insistent sur la **nécessité de développer les pistes cyclables sécurisées, l'autopartage** (avec la possibilité de louer facilement de petits utilitaires) ou encore les **titres multimodaux** de transports.

Ils pensent aussi utile de lever le frein financier, grâce à la **gratuité des transports** et des parkings relais.

La **nécessité d'un cadre et d'une animation**, notamment pour les projets d'habitats partagés a été mise en avant par les participants. La définition d'un cadre est un préalable

qui permet de partager de nouvelles règles/façons d'habiter et de minorer les tensions liées au partage.

De façon générale, pour permettre un passage à l'action, les participants pensent qu'il vaut mieux **inciter plutôt que contraindre**, même si parfois la contrainte est nécessaire et son impact devrait être mis en avant par une évaluation rendue publique (exemple : le nombre de vies sauvées par l'imposition de limitations de vitesse). La sanction incite mais peut aller à l'encontre des changements de comportements dans la durée (exemple du tri sélectif avec caméra)

Les incitations financières, telles que les récompenses des bénévoles/acteurs de la transition ou la fiscalité **sont apparues comme des leviers possibles**. Cette dernière devrait plutôt être incitative que punitive.

II) Annexes :

1) Présentation du PCAET de la Métropole par Philippe GUELPA-BONARO, Vice-président de la Métropole de Lyon, Climat, énergie et réduction de la publicité

Philippe GUELPA-BONARO rappelle que le PCAET est en cours de révision, donnant lieu à une concertation publique qui s'est étendue d'avril 2024 à février 2025.

Le PCAET dont l'impact est très concret sur le quotidien des habitants et l'aménagement futur de la Métropole, constitue une obligation pour les collectivités. Ces dernières doivent, tous les 6 ans, formaliser leur stratégie et leurs actions en vue de l'atténuation et de l'adaptation au changement climatique, notamment :

- La réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) ;
- Le développement des énergies renouvelables ;
- La baisse des consommations d'énergie ;
- L'amélioration de la qualité de l'air.

La Métropole de Lyon utilise déjà le PCAET pour orienter ses politiques climatiques et environnementales. Cet outil de pilotage stratégique et territorial est établi en concertation avec l'ensemble des acteurs du territoire. En 2020, la Métropole a choisi des objectifs plus ambitieux, le rythme fixé n'étant pas assez rapide.

Partant du constat que le territoire se réchauffe particulièrement vite, la politique d'atténuation vise la réduction des émissions de GES (gaz à effet de serre) par tous les leviers possibles, avec l'objectif de dépasser les obligations fixées par l'État. L'adaptation du territoire (à une hausse de 4 °C) et son adaptabilité (l'organisation devant lui permettre de continuer à s'adapter au fil du temps) constituent également des enjeux importants.

Entre 2000-2022, le rythme annuel de réduction des émissions de GES s'est élevé à 1,6 %, alors que le rythme nécessaire (pour atteindre l'objectif d'une baisse de 43 % en 2030) aurait dû être de 2,5 %. La réduction des émissions de GES est presque deux fois trop lente. Le constat est identique sur les consommations d'énergie, avec une diminution annuelle de 0,7 %, contre - 2,5 % nécessaires (soit une baisse trois fois trop lente).

Le PCAET 2026-2031 doit contribuer à la neutralité carbone européenne à l'horizon 2050, avec une cible de réduction des émissions de GES de - 55 % en 2030. La Métropole veut dépasser les objectifs fixés par l'État sur l'atténuation du changement climatique et les émissions du territoire. Elle veut également travailler sur le scope 3, à savoir les émissions extraterritoriales. La Métropole intègre également dans le PCAET les impacts sociaux du dérèglement climatique.

La concertation a démarré en septembre 2023 et se poursuit jusqu'au 13 février prochain. Différentes démarches sont menées, en direction des acteurs socio-économiques, des citoyens et des communes. L'organisation d'une Convention métropolitaine pour le climat a réuni une centaine de citoyens représentatifs du territoire, entre septembre 2024 et janvier 2025. L'avis formulé par la Convention, voté à l'unanimité et comprenant 9 priorités pour faire face au changement climatique, sera rendu public en février. Par ailleurs, chaque citoyen peut répondre à un questionnaire sur sa perception des politiques climatiques métropolitaines et sur les actions à mener.

Cette matinée contribuera utilement à la rédaction du PCAET.

2) *Présentation des scénarios de l'ADEME visant à atteindre la neutralité carbone en 2050 par Emmanuel GOY, Directeur général adjoint de l'ADEME*

En 2050, l'empreinte carbone d'un Français devra atteindre 2 tonnes, au lieu des 10 actuelles. Il apparaît nécessaire de modifier nos modes de vie et nos comportements. **Emmanuel GOY** revient sur plusieurs changements sociétaux des dernières décennies (comme la baisse des limitations de vitesse, l'interdiction du tabac dans les lieux publics), pour montrer que la société s'est adaptée, malgré les freins au changement.

L'ADEME a mené un travail prospectif pour éclairer les citoyens et les décideurs sur l'objectif de neutralité carbone de la France en 2050. Même s'il y a urgence à agir, des choix restent possibles. Ceux-ci prennent la forme de quatre scénarios, prenant appui sur des expériences conduites par l'ADEME.

Ces scénarios se caractérisent par le curseur mis sur la sobriété, leur plus ou moins grande efficacité, leur gouvernance, leur impact sur l'environnement et leur philosophie générale. Chacun présente également des défis spécifiques.

a) **Le pari réparateur**

Dans ce scénario (scénario 4), le plus proche de la tendance actuelle, la neutralité carbone serait atteinte par une innovation technologique d'ampleur, la captation du CO² dans l'atmosphère, et les technologies vertes, sans changement de nos modes de vie (même si les consommations d'énergie baissent).

Ce scénario repose sur un pari : réussir la massification des technologies de captation du CO². Aujourd'hui, la technologie coûte cher, consomme beaucoup d'énergie et n'est pas disponible à l'échelle nécessaire pour atteindre la neutralité carbone.

b) **Les technologies vertes**

Le scénario 3 cherche la ligne de crête d'une décarbonation sans modifier fondamentalement nos comportements, grâce aux technologies vertes.

c) **Les coopérations territoriales**

Le scénario 2 est basé sur l'idée que l'innovation technologique ne va peut-être pas suffire. Il est nécessaire de réduire nos besoins, sans modifier en profondeur nos modes de vie.

Les décisions sur la transition écologique sont prises au niveau des territoires, en concertation, pour placer les curseurs de la sobriété au plus juste, selon les sujets.

d) **La génération frugale**

Dans ce scénario (scénario 1), des comportements individuels frugaux vont permettre de réduire fortement notre impact sur l'environnement. Cela suppose une évolution rapide et d'ampleur de nos modes de vie.

Le scénario 2 vise également une évolution d'ampleur des modes de vie, moins rapide, car découlant de la concertation, mais peut-être moins clivante.

Emmanuel GOY présente les principaux marqueurs des scénarios.

Le scénario 4 prolonge les tendances actuelles (même si les consommations d'énergie diminuent grâce à la rénovation des bâtiments) : une économie mondialisée, une consommation de masse, l'étalement urbain, des déplacements lointains et rapides.

Le scénario 3 voit se poursuivre le développement des métropoles et la densification, mais l'étalement urbain est contenu grâce à l'optimisation du foncier. Il s'appuie sur les technologies de décarbonation et les énergies renouvelables (avec un fort recours à la biomasse, à l'hydrogène et aux matériaux biosourcés). Il s'inscrit dans une logique de consumérisme vert.

Le scénario 2 repose sur l'économie du partage et les coopérations entre territoires, en intégrant les habitants et les utilisateurs. L'usage des bâtiments est optimisé, ce qui crée d'importantes marges de manœuvre. La fiscalité environnementale constitue un outil pour orienter les actions.

La fin des résidences secondaires ou une consommation de viande divisée par trois sont deux exemples de la frugalité contrainte, sur laquelle est construit le scénario 1.

Emmanuel GOY souligne qu'il n'existe aucun chemin facile, mais ils sont tous préférables à la tendance actuelle. Il faut agir immédiatement. Plus l'action est différée, plus les marches à franchir seront hautes et la réticence au changement, forte.

Le scénario 1 paraît plus risqué, en raison d'un clivage social possible. Le scénario 4 peut ne pas être faisable techniquement à grande échelle.

Des actions paraissent incontournables, quel que soit le scénario.

Concernant la demande :

- Une forte baisse de la consommation des bâtiments ;
- La réduction des besoins de déplacement (scénarios 1 et 2) ;
- La réduction de la consommation de la viande, de 10 % (scénario 4) à 70 % (scénario 1).
- Le développement de l'économie circulaire et le recours aux matériaux biosourcés, pour économiser les ressources.
- Dans le scénario 4, les besoins d'irrigation augmentent pour maintenir un système d'agriculture intensive et les importations de gaz se poursuivent.
- Des contraintes existent sur les matériaux, pour la production de véhicules.

Pour la production :

- Il est nécessaire de développer fortement les énergies renouvelables (quels que soient le niveau de sobriété et l'utilisation du nucléaire).

Emmanuel GOY met en exergue plusieurs grands sujets en débat : l'alimentation, le bâtiment (avec, en creux, le sujet de la précarité énergétique), le modèle industriel, les puits de carbone naturels ainsi que la sobriété.

3) L'approche psychosociale des changements de comportements et son application à la transition écologique par Frédéric MARTINEZ, Chercheur en psychologie sociale, Université Gustave Eiffel

Les comportements, les pensées et les sentiments des individus sont influencés par le comportement et les caractéristiques des autres, ainsi que par la situation dans laquelle les personnes se trouvent. Les choix ne dépendent pas que de l'état objectif final des perspectives, mais aussi du contexte et de la présentation des choix. Le poids des habitudes est très fort chez les individus. Dès lors, comment amener ceux-ci à décider de faire d'autres choix ?

Le changement passe par un processus : la décision de changer, le passage à l'acte et le maintien du changement. L'évitement de conséquences négatives ne peut être l'unique moteur du changement. Initier un changement implique de décristalliser une habitude. Il est nécessaire de montrer qu'il existe un meilleur comportement, une opportunité ou des conséquences positives.

Trois principaux facteurs influencent le comportement, dans la création de contextes différents amenant à d'autres choix : l'utilité (augmenter l'importance perçue du changement) ; le contrôle (rendre facile l'action et se sentir capable de la faire) et l'influence sociale (car les choix des individus sont orientés par les autres).

Initier un changement nécessite une hausse de l'utilité perçue de celui-ci. La hausse du contrôle perçu, c'est-à-dire du sentiment de compétence de l'individu, permet le passage à l'acte. L'importance collective de l'action, sa reconnaissance assureront le maintien du comportement.

Pour décrystalliser une habitude, il faut créer une motivation autonome (l'écart entre l'habitude actuelle et le nouveau comportement recherché). Des descriptions différentes des mêmes issues des choix peuvent conduire à des décisions différentes. La perception subjective est plus importante que la perception objective.

Le passage à l'acte sera favorisé par la perception de contrôle. Il faut :

- Rendre facile le comportement ;
- Introduire du choix, pour éviter la réactance (l'individu n'est pas enclin à faire quelque chose qu'on lui impose) ;
- Développer son sentiment d'auto-efficacité (l'individu a besoin de se sentir capable d'effectuer un comportement pour l'adopter), grâce aux essais, encouragements ou expériences vicariantes (témoignages, voir des personnes réussir à faire ce comportement).

Favoriser le maintien d'une nouvelle habitude passe par l'activation de la norme sociale (les individus ayant besoin d'une affiliation sociale et de partager une réalité commune) et une valorisation sociale symbolique.

En synthèse, le changement de mode de vie n'est pas un changement soudain mais progressif, structuré par différentes étapes.

On change pour soi et on maintient ce changement pour les autres. Les conséquences proches, locales, concrètes seront mises en avant pour initier le changement ; des conséquences plus lointaines, pour le maintenir.

Il est parfois difficile d'intégrer des messages sur le futur quand les individus sont pris dans des difficultés socio-économiques. La vigilance est nécessaire afin que la transition économique ne creuse davantage les inégalités sociales.

Il est préférable d'améliorer la perception des alternatives plutôt que de remettre en cause le comportement actuel des individus.

Le passage à l'acte nécessite d'introduire du choix, de rendre le changement facile, d'accentuer les compétences perçues à la réalisation de l'action recherchée.

Le maintien du changement passe par la valorisation du nouveau comportement, des retours positifs et le fait de montrer que les autres individus changent également.

III) Intervenants

- Fabien BAGNON, Vice-président de la Métropole de Lyon, Voirie et mobilités actives
- Laurence BOFFET, Vice-Présidente de la Métropole de Lyon, Participation et initiatives citoyennes
- Jérémy CAMUS, Vice-président de la Métropole de Lyon, Agriculture, alimentation et résilience du territoire
- Membres du CONSEIL DE DEVELOPPEMENT : Louis GAILLARD, Nicolas GAUTHY et Alain COLLON
- Lisa GAUTHIER, Coordinatrice du Conseil de développement, Métropole de Lyon
- Emmanuel GOY, Directeur général adjoint, ADEME

- Philippe GUELPA-BONARO, Vice-président de la Métropole de Lyon, Climat, énergie et réduction de la publicité
- Boucif KHALFOUN, Responsable du service Participation citoyenne, Métropole de Lyon
- Frédéric MARTINEZ, Chercheur en psychologie sociale, Université Gustave Eiffel
- Olivier MERELLE, Directeur associé, Planète citoyenne

Etaient chargés de l'animation des ateliers :

- Lyna BEJI, Membre de Planète Citoyenne
- Alain COLLON, Membre du Comité d'organisation du Conseil de développement
- Dimitri CURT, Membre du Comité d'organisation du Conseil de développement
- Anouk DESOUCHES, Responsable du service Climat et résilience, Métropole de Lyon
- Louis GAILLARD, Membre du Comité d'organisation du Conseil de développement
- Nicolas GAUTHY, Membre du Comité d'organisation du Conseil de développement
- Boucif KHALFOUN, Responsable du service Participation citoyenne, Métropole de Lyon
- Oihana LARRE, Membre de Planète citoyenne
- Michel MATHONNAT, Membre du Comité d'organisation du Conseil de développement (Coopérative Transition Val de Saône)
- Françoise PELORCE, Membre du Comité d'organisation du Conseil de développement
- Mélanie PETIT, Membre du Comité d'organisation du Conseil de développement (association les Shifters)
- Axel PICOLLET, Stagiaire au sein du service Participation citoyenne, Métropole de Lyon
- Lukas PINAR, Webmaster, direction de la prospective et du dialogue public, Métropole de Lyon
- Ali SABER, Membre du Comité d'organisation du Conseil de développement
- Marieke VERBRUGGHE, Membre de Planète citoyenne

IV) Participants

Liste des participants :

BUKOWSKI	A-M	BERCIS	L.	MARCAND	R.
GAVAULT	B.	BOURGOUIN	C.	MARCEL	M.
POTHIN	G.	BROUQUISSE	K.	MASSE	J.
BOUCHARD	M.	CASATI	R.	MOINE	M.
REMY	N-D	CHANEAC	J.	MZE	F.
BLAZY	S.	CHINAL	M.	PAULIN	B.
SGHAIER	O.	CIMETIERE	J_F	PAYRE	J.
BERTHELIER	M.	DEBRINAY	G.	PLASSE	E.
PETIOT	C.	DIALLO	A.	POUGHON	N.
FREBAULT	J.	DOCEUL	M-C	RAMI	V.
GIACOMETTI	I.	FAUCHET	R.	REYNAUD	M.
MOSSE	C.	FERRO	N.	ROUSSEAU	P.
JACQUES	M.	FILIZETTI	G.	SANTANTONIO	T.
GATCHUESI	V.	GHORRA-GOBIN	C.	SARRAILLON	J.
LAMY	P.	GILLET	S.	VASSEUR	A.
QUERRIEN	G.	GROBON	F.	VIAL	P.
PORRET	N.	GUIR	R.		
ANGELETTI	L.	JACOT	H.		
ARGOUD	V.	LABORDE	J-F		
BARNAVON	P.	LABRAT	C.		
BARNAVON	J.	LE GAL	Y.		
BAUDOIN	S.	LEMAZURIER	V.		
BENDRID	L.	LIMOUZIN	J.		